Des démarches collectives pour une agriculture durable :
Exemple du Pacte Pastoral en Cévennes

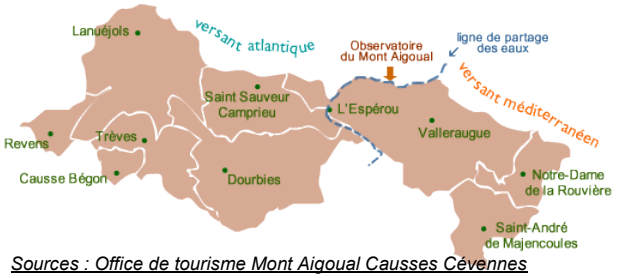

Sources : Office de tourisme Mont Aigoual Causses Cévennes

Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes Terres Solidaires

Nous soutenons une démarche renforçant le lien social autour de valeurs partagées, dont le pastoralisme fait partie puisqu'il dessine le paysage et écrit l'histoire de notre territoire.

➜ Généralités–présentation

Le paysage des Cévennes a été construit sur une relation étroite entre l'environnement et les pratiques agricoles d'élevage, en particulier les différentes formes de pastoralisme. Cette relation, à l'origine de la constitution d'un Parc National et d'une inscription au patrimoine mondial de l'Humanité.

Aujourd'hui, cependant, le pastoralisme peine à se maintenir. La transmission et l'installation rencontrent des difficultés. En particulier, l'accès à des parcours diversifiés est restreint par l'évolution des usages non agricoles.

Un collectif d'éleveur a mobilisé les acteurs du territoire afin de soutenir leur activité.

➜ L'objectif de la démarche

En partant du fait que le pastoralisme est d'intérêt général pour l'ensemble du territoire, l'objectif de la démarche est de le soutenir en limitant les difficultés d'accès aux pâturages en privilégiant la négociation et l'implication de tous. Ainsi, c'est l'identité pastorale du territoire que les acteurs souhaitent maintenir.

➜ La méthode

La méthode employée reflète l'esprit du groupe d'éleveurs à l'initiative : le pastoralisme est d'intérêt général, il concerne tout le monde.

- Une démarche progressive partant d'un groupe d'éleveurs puis impliquant l'ensemble des acteurs concernés (habitants, chasseurs, élus, etc.) pour que ce soit « leur pacte à eux » et que la démarche soit légitimée,
- Considérer que les conséquences du pastoralisme concerne toute la population locale,
- Maintenir la démarche venant de la base tout en faisant un partenariat avec les élus,
- Recueil des usages pastoraux actuels et passés par une large enquête,
- Cartographie à dires d'acteurs des parcours utilisés et des terres non pâturées
- Une interprétation de l'ensemble des textes de lois existants dans le but de légitimer les propositions.
- Rassembler les compétences nécessaires : des éleveurs, un anthropologue du droit, doctorant, stagiaires, réunions publiques, séminaires, etc.

Points clés de la démarche :

- Intérêt général
- Lien social
- Rassembler autour de valeurs partagées
- Démarche ouverte qui inclue tous les acteurs, pas seulement les éleveurs
- Des propositions concrètes basées sur un travail de terrain

➜ Le résultat : un pacte pastoral et une démarche collective de territoire

Les acteurs du territoire s'organisent autour de valeurs qu'ils accordent à leur territoire. Cet engagement va orienter les comportements et les politiques publiques, dont les Plans Locaux d'Urbanisme.

Le Pacte Pastoral, formalisé par un texte proposé à la Communauté de commune, repose sur :

1. La constatation de l'intégration du pastoralisme à l'identité du territoire qu'il participe à construire,
2. Le droit négocié : il ne s'impose pas par le haut, mais bien par une négociation entre les acteurs locaux tout en faisant référence au droit législatif,
3. Une formalisation en droit des valeurs territoriales fixant les « règles du jeu » par la volonté des élus et de l'ensemble de la population
4. L'objectif de maintenir le lien social autour de valeurs communes dont le pastoralisme,

➜ Les valeurs formalisées par le Pacte :

- une terre de solidarités et de diversités,
- Un histoire reposant sur une pluralité d'activités,
- Un ancrage fort de la culture pastorale,
- Une responsabilité intergénérationnelle,

Il propose pour cela l'adoption de :

1. La valeur d'intérêt collectif au maintien, au développement, et à la transmission du pastoralisme,
2. La servitude pastorale sur tous les espaces propices à l'usage pastoral (passage, pacage),
3. Une clause de « priorité pastorale » dans tout transfert de propriété,
4. Un zonage spécifiquement pastoral dans les Plans Locaux d'Urbanisme (Agricole-Pastoral : AP ; Naturel-Pastoral : NP)

Des notions clés :

L'intendance du territoire :

Se définit dans une gestion quotidienne par les acteurs mêmes du territoire dans l'intérêt de tous. Elle traduit une prise en charge et l'accaparement du projet du territoire par les acteurs locaux concernés.

Servitude pastorale :

Se définit par la tolérance de passage et broutage des troupeaux du territoire sur les propriétés sans que ceux-ci ne causent de préjudices.

Régulation :

Les acteurs s'organisent autour de valeurs qu'ils accordent à leur territoire. Cet engagement oriente leurs comportements et les politiques publiques.

Projet soutenu par : Agriculture Durable de Moyenne Montagne

Valorisation faite avec la participation de :

- Fédération Nationale des CIVAM,01 44 88 98 58
- Fédérations Régionales des CIVAM de :
  - Auvergne, 04 73 61 94 04
  - Languedoc-Roussillon, 04 67 06 23 40
  - Limousin, 05 55 26 07 99
  - Rhône-Alpes, 04 75 78 46 49

Avec le soutien financier de :

Date de réalisation : 2014